



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 21 janvier 2021

Lettre ouverte à Monsieur le Président du SYDEC
55 rue Martin Luther King
CS 70627
40006 Mont de Marsan Cédex

Objet : Fibre optique - Marché d'égagement sur voie publique et privée - Cahier des clauses techniques particulières

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du document CCTP égagement (10 pages).
Permettez-moi de vous faire part des inquiétudes de la Fédération SEPANSO Landes.

Dans ce document le SYDEC prévoit page 5 :

- « *L'égagement dans un rayon de 1,5 m de large autour d'une ligne existante.* »
- « *L'abattage d'arbustes, abattage de haies et taillis, pour des sujets de diamètre inférieur à 30 cm pris à 1,3 du sol...* »
- « *L'abattage d'arbre de diamètre supérieur à 30 cm pris à 1,3 m du sol ...* »

Plus inquiétant encore il est écrit ensuite : « *Lorsque l'état de la végétation le nécessite, et sur constat du maître d'ouvrage, ou de son représentant, le titulaire pourra être amené à réaliser un rayon de 3 m de largeur et de hauteur suffisante autour d'une ligne existante, incluant débroussaillage, abattage, égagement d'arbustes, haies, taillis, arbres, branches pour des sujets de tout diamètre...* ».

A aucun moment, il n'est question d'un échange préalable avec les propriétaires ou les occupants, ce qui nous conduit à penser que le SYDEC et l'entreprise mandataire pourront agir comme si elles avaient le champ libre pour conduire leurs travaux. Le SYDEC semble méconnaître le droit des propriétaires, par exemple le fait qu'il faut respecter un arbre de trente ans. Cette situation nous paraît d'autant plus intolérable que le chantier sera interdit au public ; est-ce pour éviter qu'un citoyen puisse dénoncer sur les réseaux sociaux un massacre à la tronçonneuse ?

Nous regrettons que le SYDEC vive encore au XXème siècle en imaginant que le développement d'une nouvelle technologie impose une nouvelle atteinte à la nature, ce qui aura automatiquement des conséquences sur le climat (diminution du stock de carbone et atteinte à la résilience des campagnes).

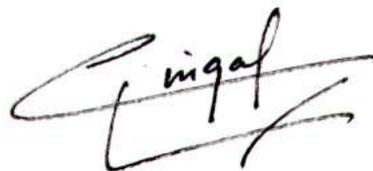
Nous regrettons que le SYDEC ne réalise pas non plus la gravité de l'atteinte portée aux paysages et ses conséquences potentielles, par exemple pour les promoteurs d'un tourisme vert (gîtes ruraux, circuits touristiques ...)

Lorsque Monsieur Civel est venu exposer le projet dans les diverses communes, il s'est voulu rassurant. Ayant assisté à la réunion à Cagnotte, je peux vous assurer qu'il y a un sérieux hiatus entre ce qu'il a dit et ce que qui s'annonce avec ce marché d'égagement.

En ce qui concerne des travaux sur propriété privée, la SEPANSO apportera son soutien aux personnes qui veulent protéger leur cadre de vie.

Nous invitons le SYDEC qui a fait réaliser l'état des lieux à examiner la possibilité d'une mise en souterrain afin de respecter le souhait des citoyens qui veulent préserver leur cadre de vie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Cingal', with a stylized flourish extending from the end.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>